
Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-23-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

N° 23/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Affectation des résultats –
Budget Chaufferie Bois
Amancey

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN

Procuration

Suppléé(e)s

Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération n°15/25 du conseil communautaire du 09/04/2024 approuvant le compte administratif 2024 du Budget Chaufferie Bois Amancey,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2024 du Budget Chaufferie Bois Amancey comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-23-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2025

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	235 890.39	182 004.13	-53 886.26
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	633 436.13	0.00	-633 436.13
	Résultat à affecter			-687 322.39
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	82 881.63	70 074.12	-12 807.51
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	156 887.89	0.00	-156 887.89
	Solde global d'exécution			-169 695.40
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Fonctionnement	0.00	0.00	
	Investissement	0.00	0.00	
Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en fct et invt)		1 109 096.04	252 078.25	-857 017.79
Affectation définitive du résultat/Reprise définitive au BP 2025	Report déficit invt (001)			169 695.40
	Couverture déficit invt/réserve (1068)			
	Report en dépenses de fonctionnement (002)			687 322.39

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président